

**République Française**  
**Département**  
**Nièvre**  
**Commune de Saint Eloi**

## **Séance du Mardi 3 Mai 2016**

L'an 2016, le 3 Mai à 19 heures 15 minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, dans la Mairie sous la présidence de MALUS Jérôme Maire.

### **Présents :**

M. MALUS Jérôme, Maire, Mmes : BRETON Maria, COMPERE Cécile, DAUDIER Manon, DESRUMAUX Nathalie, GIRAND Marie-Martine, GONZALES Nadine, GRACIA Estelle, MANTOUE Danièle, SOTTY Nadine, MM : ANTONIO PEREIRA Gilles, BARTHELEMY Vincent, BONNEROT Didier, DEBRUYCKER Benoît, GUERIN Eric, MERLIN Christian, MORTELMANS Jérémy, TATERCZYNSKI Maurice

**Absents :** Absent(s) ayant donné procuration : M. LEGRAND Daniel à M. MERLIN Christian

**Secrétaire de séance :** M. BARTHELEMY Vincent

**Date de la convocation :** 26/04/2016

### **réf : 2016/004 : Fixation du taux des indemnités du Maire et des Adjoint**

**Notifiée par la Préfecture en date du :**

Conformément aux articles L2123-23, L 2123-24 du Code Général des Collectivités Territoriales, et décret N° 2000-1154 du 29 novembre 2000 relatif aux indemnités de fonctions brutes mensuelles des maires et des adjoints,

L'indemnité du maire est fixée à 43 % de l'indice 1015, majoré 821, en application de l'article 3 de la loi N° 2015-366 du 31 mars 2015.

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité, les indemnités des adjoints:

- indemnité du 1er Adjoint	16,5% de l'indice 1015, majoré 821
- indemnité du 2ème Adjoint	16.5% de l'indice 1015, majoré 821
- indemnité du 3ème adjoint	16.5% de l'indice 1015, majoré 821
- indemnité du 4ème adjoint	16.5% de l'indice 1015, majoré 821
- indemnité du 5ème adjoint	16.5% de l'indice 1015, majoré 821

### **réf : 2016/005 : Délégation de pouvoir du conseil municipal au maire**

**Notifiée par la Préfecture en date du :**

Monsieur le Maire expose que les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales (article

2122-22) permettent au Conseil Municipal de déléguer au maire une partie de ses compétences.

Dans un souci de favoriser une bonne administration communale et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide à la majorité, (17 voix) et 2 abstentions (Mr Eric GUERIN et Mme Nathalie DESRUMAUX) pour la durée du présent mandat de confier à Monsieur le Maire les délégations suivantes :

- de prendre toute décision concernant les dépenses (devis, bons de commande) et la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, de fournitures et de services d'un montant de 50 000 € HT (suivant le code des marchés publics), lorsque les crédits sont inscrits au budget.
- de passer des contrats d'assurance
- de prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières
- de fixer les reprises d'alignement en application d'un document d'urbanisme.

**réf : 2016/006 : Election des délégués au SIEEEN (Syndicat Intercommunal d'Energie d'Equiptement et d'Environnement de la Nièvre)**

**Notifiée par la Préfecture en date du :**

Après avoir pris connaissance des candidatures en qualité de délégués au SIEEEN, le Conseil Municipal, procède aux élections suivantes

- 2 délégués :

Maurice TATERCZYNSKI  
Jeremy MORTELMANS

Cette proposition est adoptée à la majorité (18) et 1 abstention (Mr GUERIN)

**réf : 2016/007 : Désignation d'un délégué élu au CNAS**

**Notifiée par la Préfecture en date du :**

Monsieur le Maire informe que la Commune de Saint-Eloi a adhéré au Comité National d'Action Sociale pour le personnel des Collectivités Territoriales, dont les délégués sont renouvelés après les élections municipales. Le délégué local des élus est le représentant de la structure adhérente auprès du CNAS. Son rôle est présenté dans la fiche "les délégués locaux" ainsi que dans la charte de l'action sociale communiquée à l'adhérent.

Monsieur le Maire précise que Madame BONARDOT Sandrine, Rédacteur Principal 1ère classe, est déléguée du collège des agents et assure également la fonction de correspondante du CNAS.

Conformément à l'engagement pris au moment de l'adhésion au CNAS, Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à se prononcer sur la désignation du délégué local du collège des élus.

Il rappelle les dispositions de l'article 24-1-1 du règlement de fonctionnement du CNAS :

- pour les collectivités territoriales adhérentes et autres personnes morales exerçant une mission de service public : le délégué local des élus est désigné par l'organe délibérant parmi ses membres.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, désigne Mme Cécile COMPERE, dont la fonction au sein de l'organe délibérant est la suivante : 4ème Adjointe déléguée aux affaires scolaires et sociales, en qualité de déléguée élue du CNAS pour le mandat 2016-2020.

**réf : 2016/008 : Désignation des représentants au Syndicat du Bassin de la Nièvre**

**Notifiée par la Préfecture en date du :**

Après avoir pris connaissance des candidatures au Syndicat du Bassin Versant de la Nièvre, le Conseil Municipal procède aux élections suivantes :

- 2 délégués titulaires :

Vincent BARTHELEMY  
Jérémy MORTELMANS

- 2 délégués suppléants :

Maria BRETON  
Nadine SOTTY

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

**réf : 2016/009 : Désignation des délégués au SINALA (Syndicat Intercommunal de la Nièvre pour l'Aménagement de la Loire et ses Affluents)**

**Notifiée par la Préfecture en date du :**

Après avoir pris connaissance des candidatures au SINALA, le Conseil Municipal procède aux élections suivantes :

- 1 délégué titulaire :  
Daniel LEGRAND

- 1 délégué suppléant :  
Christian MERLIN

Cette proposition est adoptée à l'unanimité

**réf : 2016/010 : Désignation d'un correspondant militaire**

**Notifiée par la Préfecture en date du :**

Le Conseil Municipal, accepte, à l'unanimité, la candidature proposée par Mr Benoît DEBRUYCKER, en qualité de correspondant militaire.

**réf : 2016/011 : Désignation des membres à la Commission d'Appel d'Offres**

**Notifiée par la Préfecture en date du :**

Le Conseil Municipal procède à l'élection des membres de la Commission d'Appel d'Offres :

la Commission comprend le maire ou son représentant et trois membres élus.

Mr le Maire propose les candidatures suivantes :

- Jérôme MALUS, Président
- Benoît DEBRUYCKER
- Christian MERLIN
- Maurice TATERCZYNSKI

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte ces candidatures.

**réf : 2016/012 : Commissions communales : fixation du nombre des membres et election des représentants aux différentes commissions.**

**Notifiée par la Préfecture en date du :**

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal la création de 5 commissions avec 7 personnes siégeant dans chaque commission.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte cette proposition.

Il soumet également la composition de chaque commission de la façon suivante :

- **Commission "Finances"** : budget, études prévisionnelles, achat fournitures, suivi des contrats, relation avec les artisans et entreprises : **Benoît DEBRUYCKER; 1er adjoint** :

Maria BRETON, Marie Martine GIRAND, Nadine GONZALES, Daniël LEGRAND, Danièle MANTOUE, Nadine SOTTY

- **Commission Communication** interne - externe - bulletin municipal - loisirs - culture - sports - vie associative - gestion des salles municipales - organisation des fêtes et cérémonies : **Manon DAUDIER, 2ème Adjointe** :

Gilles ANTONIO PEREIRA, Maria BRETON, Cécile COMPERE, Nathalie DESRUMAUX, Marie Martine GIRAND, Estelle GRACIA

- **Commission Urbanisme** - PLU - POS - Eau - Assainissement - Environnement : **Didier BONNEROT, 3ème Adjoint** :

Gilles ANTONIO PEREIRA, Nadine GONZALES, Danièle MANTOUE, Christian MERLIN, Jérémy MORTELMANS, Maurice TATERCZYNSKI.

- **Commission Affaires sociales** - solidarité - affaires scolaires - bibliothèque - jeunesse - ALSH : **Cécile COMPERE, 4ème Adjointe** :

Vincent BARTHELEMY, Manon DAUDIER, Nathalie DESRUMAUX, Marie Martine GIRAND, Estelle GRACIA, Nadine SOTTY.

- **Commission Travaux** : achat de matériel du service technique - travaux - signalisation - voirie - cimetière : **Maurice TATERCZYNSKI, 5ème Adjoint** :

Vincent BARTHELEMY, Didier BONNEROT, Nadine GONZALES, Eric GUERIN, Christian MERLIN, Jérémy MORTELMANS.

La composition des commissions "Finances" - "Communication" - "Affaires Scolaires" - "Travaux", est acceptée à l'unanimité par le Conseil Municipal.

La composition de la commission "Urbanisme" est acceptée à la majorité (17 voix), 1 abstention (Nathalie DESRUMAUX) et 1 voix contre (Eric GUERIN)

**réf : 2016/013 : Commissions communales : élection des membres à la commission "urbanisme"**

**Notifiée par la Préfecture en date du :**

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal la création de la commission urbanisme, à savoir :

- **Commission Urbanisme** - PLU - POS - Eau - Assainissement - Environnement : **Didier BONNEROT, 3ème Adjoint** :

Gilles ANTONIO PEREIRA, Nadine GONZALES, Danièle MANTOUE, Christian MERLIN, Jérémy MORTELMANS, Maurice TATERCZYNSKI.

La composition de la commission "Urbanisme" est acceptée à la majorité (17 voix), 1 abstention (Nathalie DESRUMAUX) et 1 voix contre (Eric GUERIN)

**réf : 2016/014 : CCLA : adoption des derniers statuts**

**Notifiée par la Préfecture en date du :**

Mr le Maire informe le conseil municipal que la CCLA a modifié ses statuts en prenant une nouvelle compétence "Rivières" dans le cadre du contrat signé avec le Syndicat du Bassin Versant de la Nièvre. Il propose d'adopter ces nouveaux statuts.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité, (17 voix), et 2 abstentions (Mme Nathalie DESRUMAUX, Mr Eric GUERIN) accepte ces nouveaux statuts.

**réf : 2016/015 : Alarmes bâtiments communaux : proposition d'un contrat pour l'entretien des alarmes**

**Notifiée par la Préfecture en date du :**

Mr le Maire informe le Conseil Municipal que la société 2 CAT assure l'entretien des alarmes des locaux communaux depuis leur installation.

Actuellement, le contrat est caduque et la société facture à chaque fois des frais de déplacement.

Le nouveau contrat d'entretien proposé est de 2 136 € TTC par an.

Il propose de renouveler ce contrat.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte ce contrat et autorise le maire à le signer.

**réf : 2016/016 : Appel d'offres MELA : délibération pour autoriser le maire à lancer l'appel d'offres et signer le marché**

**Notifiée par la Préfecture en date du :**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal l'historique du projet de l'arche de la biodiversité créé par l'Association MELA (Maison de l'Environnement) en partenariat avec la commune de SAINT-ELOI.

Un plan de financement a été adopté le 29 janvier 2013. les travaux devront se terminer en 2017.

le coût total HT de ce projet s'élève à 405 876 € .

Des subventions ont été sollicitées auprès de l'Etat (DETR), Conseil Départemental, CCLA, Conseil Régional.

Il restera à la charge de la commune un montant à hauteur de 20%.

En 2016, le sentier "zone humide" doit être réalisé.

Ce projet consiste à créer :

- un platelage (sur le sol) de 80 m
- un caillebotis (hors sol de 235m)
- un observatoire : auvent pour oiseaux et insectes
- une passerelle pour la traversée du ruisseau
- une plateforme pour un accueil d'une classe avec un animateur autour du chêne.

Le montant de ces travaux est estimé à 111 045 € HT soit 133 254 € TTC.

Il sera donc nécessaire de lancer un appel d'offres.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le maire à lancer l'appel d'offres et signer le marché.

**réf : 2016/017 : Renouvellement de la consultation du nettoyage des locaux scolaires : délibération pour autoriser le maire à lancer une nouvelle consultation et signer le marché.**

**Notifiée par la Préfecture en date du :**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'une consultation concernant le nettoyage des locaux a été effectuée en juillet 2013 pour une durée de 3 ans.

Le contrat avec le prestataire actuel se termine en juin 2016.

Il est donc nécessaire de procéder à une nouvelle consultation.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le maire à lancer une nouvelle consultation et à signer le nouveau marché.